

Règlement à lire pour valider votre participation à l'ouvrage collectif « BRODONS NOS JOURS ! »

Les créatrices Claire-Lise Calladine, Maryse Debareix, Stéphanie Michaud et Cécile Pozzo Di Borgo organisent du 15 mai au 15 juillet 2021 un ouvrage collectif en broderie de jours, à travers le Monde.

**En participant toute personne s'engage à respecter le règlement ci-dessous :**

☞ Créer et réaliser un carré en broderie de jours avec une finition (ourlet ou point de feston ou passé plat resserré...) dont la dimension finale ne devra pas excéder 10 cm de côté.

☞ Ce carré peut être une création personnelle (vivement encouragée) ou éventuellement inspiré d'une œuvre de l'une des 4 organisatrices. Si vous utilisez un modèle déjà créé, merci de mentionner le nom de la créatrice ou du créateur.

☞ Le tissu (lin, coton...) et le fil employés doivent être blancs.

☞ Possibilité de broder ses initiales (au point arrière) dans un angle (pas plus d'un cm).

☞ Expédition du carré lavé et repassé à la créatrice représentant la technique que vous avez utilisée. Si votre carré a été réalisé avec une autre technique (Schwalm, Dresdes ou autre) envoyez-le à la personne de votre choix parmi les 4 citées.

☞ Aucun carré ne sera restitué, il fera intégralement partie de l'ouvrage final. Aucune contrepartie ne pourra être exigée.

☞ Délai de réception 15 juillet.

Les créatrices déclinent toute responsabilité quant à la perte éventuelle d'un carré envoyé par voie postale.

Votre création sera répertoriée et montée sur un ouvrage collectif par nos soins.

L'œuvre finale sera visible sur les salons dédiés aux Arts du fil, elle pourra être prise en photo et vue sur les réseaux sociaux.

Votre nom sera éventuellement mentionné dans la liste des participants jointe à l'œuvre collective sur les salons. Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse, vous pouvez utiliser un pseudo.

Les organisatrices s'engagent : à prendre le plus grand soin de votre broderie,  
à ne pas en faire commerce, elle ne sera montrée que pour faire l'éloge des broderies de jours.

Si nous constatons un manque de respect du cahier des charges, l'ouvrage ne sera pas intégré à l'œuvre et il vous sera restitué uniquement sur un salon.

Un groupe Facebook « Brodons nos jours ! » géré par les 4 créatrices, est accessible pour communiquer, échanger, donner de la vie au projet... [Groupe Facebook " Brodons nos jours !"](#)